

**mazars**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Grand Hôtel Dieu  
3, Cour du Midi - CS 30259  
69287 Lyon cedex 02

**Compagnie des Alpes**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2022

## **Compagnie des Alpes**

Société anonyme

RCS : Nanterre 349 577 908

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la société Compagnie des Alpes,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblée générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Valorisation des titres de participation**

#### Risque identifié

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode mentionnée dans les notes 2.3 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison :

- d'une part, de la crise sanitaire qui avait fortement impacté les activités des filiales lors de l'exercice 2020/2021,
- d'autre part, de leur importance significative dans les comptes annuels,
- et, enfin, parce que la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des méthodes d'évaluation multicritères, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations susceptibles d'avoir un impact important sur les provisions pour dépréciation comptabilisées.

#### Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par la société. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans d'affaires à moyen terme établis au niveau de chaque filiale, revus et validés par la Gouvernance de la société. Nous avons apprécié :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation du budget 2022/2023 et plus largement du plan à moyen terme 2023/2027 établis par la Direction générale du Groupe, et approuvés par le Conseil d'administration ;
- le caractère raisonnable des principales hypothèses et estimations ou appréciations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus.

Nous avons également apprécié la cohérence des prévisions retenues par la Direction et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation et ont été partagées avec la Direction générale de la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'Assemblée générale en 1998 pour le cabinet Mazars et en 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 30 septembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 25<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 32<sup>ème</sup> année, dont respectivement 25 et 29 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que

le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence

d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Comité d'audit et des comptes

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 30 janvier 2023

PricewaterhouseCoopers Audit

Lyon, le 30 janvier 2023

 Virginie Chauvin

Virginie Chauvin

Associée



Matthieu Moussy

Associé

## 5.4 Comptes sociaux

### 5.4.1 Bilan social, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2022

#### ➔ BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	30/09/2022			30/09/2021
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
Immobilisations incorporelles	46 050	26 170	19 880	13 930
Immobilisations corporelles	5 805	3 566	2 239	954
Immobilisations financières	1 007 785	145 992	861 793	816 544
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 059 640</b>	<b>175 728</b>	<b>883 912</b>	<b>831 428</b>
Créances d'exploitation	22 305		22 305	8 785
Trésorerie	75 006		75 006	4
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>97 311</b>		<b>97 311</b>	<b>8 789</b>
Charges constatées d'avance	717		717	1 402
Écart de conversion actif			0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 157 668</b>	<b>175 728</b>	<b>981 940</b>	<b>841 619</b>

#### ➔ BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Capital social	25 222	25 182
Prime d'émission & boni de fusion	675 968	675 968
Réserve légale	18 642	18 643
Autres réserves	342	381
Report à nouveau	- 50 412	28 805
Résultat de l'exercice	30 793	- 79 217
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>700 555</b>	<b>669 762</b>
Provisions pour risques et charges	6 310	9 501
Dettes financières	253 339	143 449
Dettes d'exploitation	17 908	16 236
Autres dettes et comptes de régularisation	2 136	2 255
<b>DETTES</b>	<b>273 383</b>	<b>161 940</b>
Écart de conversion passif	1 692	416
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>981 940</b>	<b>841 619</b>



➔ COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES</b>	<b>38 154</b>	<b>31 291</b>
Autres produits		
Reprises de provisions et transferts de charges	1 980	1 069
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>40 134</b>	<b>32 360</b>
Achats et charges externes	21 820	22 517
Impôts et taxes	626	630
Salaires et charges sociales	24 707	18 897
Dotations aux amortissements	4 858	3 705
Dotations aux provisions	270	3 624
Autres charges	1 232	250
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>53 513</b>	<b>49 623</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 13 379</b>	<b>- 17 263</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>32 961</b>	<b>- 65 862</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>19 582</b>	<b>- 83 125</b>
Résultat exceptionnel	1 403	122
Impôt sur les sociétés	9 808	3 786
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>30 793</b>	<b>- 79 217</b>

➔ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
<b>Résultat net</b>	<b>30 793</b>	<b>- 79 217</b>
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (yc dépréciations)	- 33 762	66 937
Plus et moins-values de cession	- 1 698	1
Produits financiers sur dividendes		- 1 083
Abandons de créances et pertes sur créances irrécouvrables	32	
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- 4 635</b>	<b>- 13 362</b>
Coût de l'endettement net	4 356	6 463
Charge d'impôt	- 9 808	- 3 786
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- 10 087</b>	<b>- 10 685</b>
Variation du BFR	1 666	- 1 244
Retraitement des charges financières et impôts versés	- 2 935	- 1 552
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b>- 11 356</b>	<b>- 13 481</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 12 291	- 8 006
Dividendes reçus	0	3 721
Acquisitions d'immobilisations financières	- 10 850	- 40 391
Cessions et remboursements d'immobilisations financières	3 894	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>- 19 247</b>	<b>- 44 676</b>
Variation des découverts	33 004	- 165 874
Intérêts financiers versés	- 4 284	- 6 391
Variations des créances et dettes diverses		
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital		230 895
Dividendes attribués aux actionnaires		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS</b>	<b>28 720</b>	<b>58 630</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>- 1 883</b>	<b>473</b>
Trésorerie à l'ouverture	- 49	- 522
Trésorerie à la clôture	- 1 932	- 49
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>- 1 883</b>	<b>473</b>

## 5.4.2 Notes annexes aux comptes sociaux

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ

<b>Note 1</b>	Principaux évènements survenus au cours de l'exercice	225	<b>Note 5</b>	Engagements hors bilan	235
<b>Note 2</b>	Principes, règles et méthodes comptables	226	<b>Note 6</b>	Autres informations	235
<b>Note 3</b>	Notes afférentes au bilan	226	<b>Note 7</b>	Événements postérieurs à la date de clôture	235
<b>Note 4</b>	Notes afférentes au compte de résultat	234	<b>Note 8</b>	Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	236

Les notes annexes aux comptes sociaux de la SA Compagnie des Alpes pour l'exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2022 comportent les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 981 940 K€, et au compte de résultat dont le bénéfice s'élève à 30 793 K€.

### Note 1 Principaux évènements survenus au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2021 / 2022, la Compagnie des Alpes a cédé pour un montant de 2,8 M€ les titres qu'elle détenait dans la société Lodge & Spa Mountain, générant ainsi une plus-value de cession de 1,4 M€.

## Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement, en général, sur une durée de un à trois ans. Cependant une durée de cinq à huit ans pourra être retenue sur les projets significatifs (CRM, *data lakes*, tunnels de vente, outils de billetterie) dont la durée de vie est plus élevée.

### 2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Installations générales : 10 ans ;
- Matériel (transport, bureau et informatique) : 3 à 5 ans ;
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- Construction : 30 à 40 ans.

### 2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

La valeur des titres de participation fait l'objet de tests annuels sur la base d'une évaluation multicritères (actif net, perspectives d'évolution déterminées à partir des plans d'affaires à moyen terme des sociétés concernées, valeur de réalisation estimée, etc.). Des dépréciations peuvent être constatées lorsque la valorisation (basée sur ces évaluations multicritères) est inférieure au prix de revient.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

### 2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.5. Indemnités de départ en retraite

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ à la retraite sont valorisés et inscrits en hors-bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la Société entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 65 ans pour les cadres (62 ans pour les autres catégories), à l'initiative du salarié, a été retenue. L'indemnité reflète différents coefficients et hypothèses (probabilité de survie, évolution de la base de calcul de l'indemnité, inflation...). Le taux d'actualisation est basé sur l'évolution de l'iBOXX à 10 ans et ressort à 3,75 % pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 (également 0,60 % au 30 septembre 2021).

## Note 3 Notes afférentes au bilan

### 3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2022
Immobilisations corporelles	4 205	1 600		5 805
Amortissements s/ corporelles	- 3 250	- 316		- 3 566
<b>TOTAL NET</b>	<b>955</b>	<b>1 284</b>	<b>0</b>	<b>2 239</b>

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2022
Immobilisations incorporelles	35 560	10 489	0	46 049
Amortissements s/ incorporelles	- 21 629	- 4 541		- 26 170
<b>TOTAL NET</b>	<b>13 931</b>	<b>5 948</b>	<b>0</b>	<b>19 879</b>

Les investissements correspondent, pour l'essentiel, aux développements informatiques portés par la Compagnie des Alpes (notamment développement d'applications CRM, de *data lakes* et d'outils de billetterie).

### 3.2. Immobilisations financières

L'évolution du poste « Immobilisations financières » se synthétise comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2022
Titres de participation	961 412	11 579		972 991
Titres de participation non consolidés	11 937		- 2 210	9 727
Créances rattachées (et ICNE)	23 609	1 450	- 1 109	23 950
Dividendes à recevoir	0			0
Dépôts et cautionnements	447		- 95	352
Actions autodétenues	310	281		591
Encours de trésorerie sur contrat de liquidité	498		- 325	173
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>998 213</b>	<b>13 310</b>	<b>- 3 739</b>	<b>1 007 784</b>
Dépréciation des titres de participation	- 162 680	- 5 110	43 560	- 124 230
Dépréciation des créances rattachées	- 18 990	- 2 773		- 21 763
<b>TOTAL NET</b>	<b>816 543</b>	<b>5 427</b>	<b>39 821</b>	<b>861 791</b>

La Compagnie des Alpes a procédé au retrait de la cote de sa filiale Musée Grévin le 12 avril 2022 et, à ce titre, a racheté les titres détenus par les minoritaires pour un montant de 1,4 M€, portant ainsi son pourcentage de détention à 100 %.

La Compagnie des Alpes a également réalisé, au cours de l'exercice 2021 / 2022, des augmentations de capital en numéraire des filiales suivantes :

- CDA Productions pour un montant de 0,7 M€ ;
- Ski et Soleil pour un montant de 8,5 M€.

Une nouvelle avance a été consentie durant l'exercice par la Compagnie des Alpes à sa filiale Grévin Montréal, pour un montant de 0,25 MCAD (soit 0,17 M€ au 30 septembre 2022), portant le montant total des avances à 12,2 MCAD (soit 9,1 M€ au 30 septembre 2022). Cette créance a généré un écart de conversion passif de 1 692 K€ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 (contre un écart de conversion passif de 416 K€ au 30 septembre 2021). Cette filiale, qui n'a plus d'activité, fera l'objet d'une procédure de liquidation au cours de l'exercice 2022 / 2023. Aucune nouvelle avance n'a été accordée à Chaplin's By Grévin. Ces deux créances sont intégralement dépréciées pour tenir compte de la situation financière de ces filiales et de leurs perspectives.

Les dépréciations de titres s'élèvent à 124,2 M€ au 30 septembre 2022 après prise en compte de dotations pour un montant de 5,1 M€ et de reprises pour un montant de 43,6 M€.

Les dotations s'analysent principalement comme suit :

- dépréciation des titres CDA Productions pour un montant de 0,7 M€ ;
- dépréciation des titres CDA DL pour un montant de 2,5 M€ ;
- dépréciation des titres Ski et Soleil pour un montant de 0,2 M€ ;

- dépréciation des titres CDA Financement pour un montant de 1,0 M€ ;
- dépréciation des titres Foncière Rénovation Montagne pour un montant de 0,25 M€ ;
- dépréciation des titres Mac Earth pour un montant de 0,36 M€ ;
- dépréciation des titres 2CO Immo pour un montant de 0,09 M€.

Les reprises se détaillent comme suit :

- reprises de dépréciation des titres HHH pour un montant de 20,5 M€ ;
- reprises de dépréciation des titres Musée Grévin pour un montant de 4,1 M€ ;
- reprises de dépréciation des titres Belpark pour un montant de 12 M€ ;
- reprises de dépréciation des titres Avenir Land pour un montant de 6,7 M€ ;
- reprises de dépréciation des titres Lodge & Spa mountain pour un montant de 0,3 M€.

Les dépréciations des créances financières s'élèvent à 21,8 M€ au 30 septembre 2022 après prise en compte des dotations de l'exercice, pour un montant de 2,8 M€, qui s'analysent principalement comme suit :

- dépréciation de la créance financière de Grévin Montréal pour 1,0 M€ ;
- dépréciation de la créance financière de By Grévin pour 0,5 M€ ;
- dépréciation de la créance financière de Foncière Rénovation Montagne pour 1,1 M€ ;
- dépréciation de la créance financière de Foncière des Écrins pour 0,18 M€ ;
- dépréciation de la créance financière de Foncière La Plagne pour 0,07 M€.

➔ TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Informations financières Filiales et participations (en milliers d'euros)	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenu au 30/09/2022 (directe et indirecte)
<b>Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)</b>			
BY GRÉVIN <sup>(b)</sup> GENÈVE - SUISSE	SA	30/09/2022	100 %
CDA-DOMAINES SKIABLES - N° SIREN 477 855 787 - 75 009 PARIS	SAS	30/09/2022	100 %
GRÉVIN & CIE - N° SIREN 334 240 033 - 60 128 PLAILLY	SA	30/09/2022	100 %
CDA FINANCEMENT - N° SIREN 482 940 616 - 75 009 PARIS	SAS	30/09/2022	100 %
CDA PRODUCTIONS - N° SIREN 421 155 458 - 75 009 PARIS	SAS	30/09/2022	100 %
MUSÉE GRÉVIN - N° SIREN 552 067 811 - 75 009 PARIS	SA	30/09/2022	100 %
FRANCE MINIATURE - N° SIREN 348 677 196 - 78 990 ELANCOURT	SAS	30/09/2022	100 %
HARDERWIJK HELLENDORRN HOLDING 840 - HARDERWIJK - PAYS BAS	BV	30/09/2022	100 %
BELPARK AVRE - BELGIQUE	BE	30/09/2022	100 %
SOCIÉTÉ DU PARC DU FUTUROSCOPE - N° SIREN 444 030 902 - 86 130 JAUNAY CLAN	SA	30/09/2022	79,81 %
CDA BRANDS - N° SIREN 383 926 532 - 75 009 PARIS	SAS	30/09/2022	100 %
AVENIR LAND - N° SIREN 311 285 068 - 38 630 LES AVENIÈRES	SAS	30/09/2022	100 %
CDA MANAGEMENT - N° SIREN 500 244 140 - 75 009 PARIS	SAS	30/09/2022	100 %
LOISIRS RE L - 8070 BERTRANGE (GD LUXEMBOURG)	SA	30/09/2022	100 %
CDA BEIJING BUSINESS CONSULTING PEKIN - CHINE	Ltd	30/09/2022	100 %
CDA DL - N° SIREN 534 737 432 - 75 009 PARIS	SAS	30/09/2022	100 %
INGELO - N° SIREN 534 870 803 - 73 000 CHAMBÉRY	SAS	30/09/2022	100 %
MUSÉE GREVIN MONTRÉAL <sup>(b)</sup> - MONTRÉAL QC (CANADA)	Inc	30/09/2022	100 %
TRAVELFACTORY - N° SIREN 534 737 432 - 93 400 SAINT-OUEN	SAS	30/09/2022	100 %
SKI ET SOLEIL - N° SIREN 509 089 322 - 73 000 CHAMBÉRY	SARL	30/09/2022	100 %
FAMILYPARK GMBH SANKT MARGARETHEN - AUTRICHE	SARL	30/09/2022	94,9 %
<b>Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)</b>			
CMB - N° SIREN 605 520 584 <sup>(c)</sup> - 74 400 CHAMONIX	SA	31/05/2022	37,49 %
JARDIN D'ACCLIMATATION - N° SIREN 582 110 995 - 75 016 PARIS	SA	31/12/2020	20 %
2CO IMMO - N° SIREN 809 948 870 - 05 330 SAINT-CHAFFREY	SAS	31/12/2021	45 %
SCI RT LES CLARINES - N° SIREN 850 101 635 - 73 000 CHAMBÉRY	SCI	31/12/2021	27,27 %

(a) montant en principal

(b) conversion pour 1 € : CHF 1,0158 - CAD 1,3805

(c) données consolidées du Groupe CMB au 31 mai 2022

Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris résultat	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (a)	Montants des cautions et avals donnés par CDA	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Distributions versées à la CDA durant l'exercice	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
3 347	- 1 166	4 184	695	4 176	- 1 010	0	8 749	0
298 531	104 366		0	510	- 3 514	0	318 531	318 531
52 913	12 623		0	169 976	25 962	0	114 541	114 541
1 010	- 998		0	0	- 3 648	0	1 000	0
664	- 850		0	247	- 545	0	11 938	0
4 603	- 2 729		0	14 943	4 036	0	31 430	31 430
1 809	72		0	4 133	- 618	0	9 512	0
252	87 977		0	0	- 2 177	0	105 478	87 578
97 164	26 336		0	79 953	23 010	0	142 546	142 546
6 504	11 602		31 479	109 835	10 280	0	59 306	59 306
713	25 462		0	0	1 890	0	16 850	16 850
915	2 312		0	21 223	2 593	0	16 038	16 038
331	291		0	1 120	- 263	0	2 574	174
2 075	0		981	0	0	0	2 075	2 075
1 218	- 1 441		0	35	- 27	0	1 130	1
2 685	53		0	300	21	0	2 725	225
100	148		0	4 379	8	0	100	100
13 059	- 22 128	9 104	0	0	158	0	13 312	0
2 328	- 3 587		2 000	71 773	- 3 063	0	30 097	0
7 523	80		0	0	- 414	0	9 510	8 300
50	14 951		0	23 519	3 035	0	48 993	31 293
6 885	177 705		0	106 408	18 422	0	26 557	26 557
7 738	- 12 540	6 893	9 336	11 400	- 11 672	0	5 107	0
3 580	- 810	414	-	608	- 206	-	1 611	1 247
5 500	4 830	1 500	N/A	1 264	- 334	0	1 500	1 500

### 3.3. Contrat de liquidité et actions autodétenues

Les actions autodétenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidité sont classées en « immobilisations financières ».

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 10 mars 2022, la CDA détenait au 30 septembre 2022, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 42 513 actions représentant une valeur comptable brute de 591 K€ ;
- un encours de trésorerie de 173 K€ (en principal et intérêts courus).

Au regard du cours de l'action CDA au 30 septembre 2022 qui s'établissait à 12,34 €, aucune dépréciation n'a été constatée.

### 3.4. Créances d'exploitation

Le poste « Créances d'exploitation » s'établit à 22 305 K€. Il est composé :

- des créances clients : 1 873 K€ ;
- des comptes courants de l'intégration fiscale : 17 341 K€ ;

- des créances sociales et fiscales : 3 061 K€ ;
- des créances diverses : 30 K€.

L'essentiel de ces créances est à échéance à moins d'un an.

### 3.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 717 K€, comprennent :

- des charges d'exploitation : 602 K€ ;
- des charges financières liées à un emprunt obligataire : 115 K€.

Ces coûts sont repris linéairement en charges sur la durée de l'emprunt.

### 3.6. Capital social

Au 30 septembre 2022, le capital est composé de 50 443 612 actions ordinaires. La valeur nominale unitaire est de 0,50 €.

Les comptes de la Compagnie des Alpes, et de ses filiales, sont consolidés, en intégration globale, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

### 3.7. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & boni de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2020</b>	<b>186 829</b>	<b>263 018</b>	<b>19 431</b>	<b>61 164</b>	<b>- 32 360</b>	<b>0</b>	<b>498 083</b>
Affectation du résultat				- 32 360	32 360		0
Distribution de dividendes							0
Augmentations de capital	13 307	237 996	- 407				250 896
Réduction de capital	- 174 954	174 954					0
Résultat de l'exercice					- 79 217		- 79 217
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2021</b>	<b>25 182</b>	<b>675 968</b>	<b>19 024</b>	<b>28 804</b>	<b>- 79 217</b>	<b>0</b>	<b>669 762</b>
Affectation du résultat				- 79 217	79 217		0
Distribution de dividendes							0
Augmentations de capital	40		- 40				0
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>					<b>30 793</b>		<b>30 793</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>25 222</b>	<b>675 968</b>	<b>18 984</b>	<b>- 50 413</b>	<b>30 793</b>	<b>0</b>	<b>700 555</b>

L'Assemblée générale du 10 mars 2022 a décidé, lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021, de ne pas effectuer de distribution de dividendes pour l'exercice 2020 / 2021. Le résultat négatif a été affecté au report à nouveau.

Le Groupe a mis en place les plans de rémunération suivants, dénoués en instruments de capitaux propres (attribution gratuite d'actions) :

<b>Plan d'attribution d'actions de performance <sup>(1)</sup></b>	<b>Plan n° 20</b>	<b>Plan n° 21</b>	<b>Plan n° 22</b>	<b>Plan n° 23</b>	<b>Plan n° 24</b>	<b>Plan n° 25</b>	<b>Total</b>
Date de l'Assemblée	10/03/2016	08/03/2018	08/03/2018	05/03/2020	25/03/2021	25/03/2021	
Date de mise en œuvre (décision du Président-Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	28/03/2017	23/03/2018	25/04/2019	25/06/2020	27/04/2021	23/05/2022	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	59 400	65 100	67 050	74 790	73 535	104 032	
Dont Conseil d'administration	0	0	0	0	0	0	
Nombre de bénéficiaires	159	158	165	198	176	189	
Nombre d'actions complémentaires pour ajustement suite à l'augmentation de capital				22 821	29 744		
Date de décision d'attributions complémentaires				05/07/2021	05/07/2021		
Date d'acquisition des actions de performance	28/03/2019	23/03/2020	25/04/2021	25/06/2022	29/04/2023	25/05/2024	
Actions de performance définitivement acquises	49 950	53 050	53 350	79 530	0	0	
Actions de performance radiées ou annulées	9 450	12 050	13 700	18 081	8 007		
Actions de performance restantes	0	0	0	0	95 272	104 032	<b>199 304</b>

(1) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.



### 3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Augmentation	Diminution	Au 30/09/2022
Provisions pour risques filiales	1 000			1 000
Provisions pour situations nettes négatives	3 268	1 421	- 3 089	1 600
Provisions pour risques divers	5 083	270	- 1 793	3 560
Provisions pour pertes de change	0			0
Provisions pour charges	150			150
<b>TOTAL</b>	<b>9 501</b>	<b>1 691</b>	<b>- 4 882</b>	<b>6 310</b>

Les provisions pour situations nettes négatives des filiales incluent les provisions complémentaires nécessaires dès lors que les titres sont intégralement dépréciés et que la Société ne dispose pas de créance sur ses filiales. Au 30 septembre 2022, une provision pour situation nette négative a été comptabilisée pour un montant de 1,42 M€, et correspond principalement à la

société Travelfactory (1,3 M€). Des reprises pour 3,1 M€ ont été constatées concernant principalement les sociétés Ski et Soleil (2,3 M€) et CDA Productions (0,4 M€), ces filiales ayant été recapitalisées durant l'exercice.

Les provisions pour risques divers sont liées à des risques identifiés ou des litiges en cours.

### 3.9. Dettes financières

Les échéances des dettes financières de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2022
Emprunt obligataire	100 000			100 000
Emprunt Groupe	41 996	109 832		151 828
Intérêts courus non échus s/emprunt oblig.	1 402			1 402
Découverts bancaires	51	59		110
<b>TOTAL</b>	<b>143 449</b>	<b>109 891</b>	<b>0</b>	<b>253 340</b>

Dettes financières (en milliers d'euros)	Total	Échéance à					Plus de 5 ans
		moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
Emprunt obligataire	100 000		100 000				0
Emprunt Groupe	151 828	76 828					75 000
Intérêts sur emprunt obligataire	1 402	1 402					0
Découverts bancaires (yc intra-Groupe)	110	110					0
<b>TOTAL</b>	<b>253 340</b>	<b>78 340</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75 000</b>

L'emprunt obligataire de 100 M€ souscrit en 2014 est assorti d'une clause d'actionariat qui stipule que la participation directe ou indirecte de la Caisse des Dépôts dans le capital de Compagnie des Alpes SA doit être supérieure ou égale à 33,33 %. Si, sans l'accord préalable de l'établissement financier prêteur, la Caisse des Dépôts venait à détenir directement ou indirectement moins de 33,33 % du capital et des droits de vote de l'emprunteur, le prêteur pourrait demander l'exigibilité immédiate du prêt. Après la dernière augmentation de capital du 27 juin 2022 la Caisse des Dépôts détient 42,16 % du capital social de la Compagnie des Alpes.

Les emprunts et dettes financières divers correspondent à l'emprunt souscrit auprès de CDA Financement.

Les emprunts obligataires sont assortis d'une obligation de respect d'un ratio financier établi sur la base des comptes consolidés du groupe Compagnie des Alpes.

Le ratio à respecter est le suivant :

	Covenant	Ratio au 30/09/2022
Dettes nettes consolidées/EBO consolidé	< 3,5	1,1

### 3.10. Dettes d'exploitation

La composition des dettes d'exploitation est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 30/09/2021</b>	<b>Au 30/09/2022</b>
Dettes fournisseurs	8 505	6 838
Dettes envers le personnel et les organismes sociaux	7 118	9 154
Dettes fiscales (TVA, impôts et taxes)	613	672
<b>TOTAL</b>	<b>16 236</b>	<b>16 664</b>

L'essentiel de ces dettes est à échéance à moins d'un an.

### 3.11. Autres dettes et comptes de régularisation

La composition des autres dettes est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 30/09/2021</b>	<b>Au 30/09/2022</b>
Comptes courants liés à l'intégration fiscale (dettes)	1 441	149
Dettes d'impôts sur les sociétés	0	1 243
Autres dettes	814	1 988
<b>TOTAL</b>	<b>2 255</b>	<b>3 380</b>

L'essentiel de ces dettes est à échéance à moins d'un an.

## Note 4 Notes afférentes au compte de résultat

### 4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 38,1 M€. Il comprend principalement les prestations réalisées par la Société pour le compte des filiales (prestations opérationnelles, informatiques et prestations de holding) ainsi que la mise à disposition ponctuelle de personnel auprès de ses filiales.

Le chiffre d'affaires est en progression de 6,9 M€ par rapport à l'exercice précédent.

### 4.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des reprises de provision et autres produits s'élèvent à 53,5 M€ et progressent de 3,9 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par :

- la hausse des frais de personnel de 5,8 M€, suite aux embauches d'environ 20 ETP sur l'exercice ainsi qu'à des provisions pour intéressement et primes partage de la valeur pour 2 M€ ;
- la hausse des dotations aux amortissements de 1,1 M€ par rapport à l'exercice précédent, résultant des investissements réalisés dans l'informatique et le digital ;
- par la baisse des dotations aux provisions pour risques et charges de 3,3 M€.

### 4.3. Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Au 30/09/2022
Dividendes	1 083	0
Revenus des créances financières	132	119
<b>SOUS-TOTAL DIVIDENDES ET REVENUS DE CRÉANCES</b>	<b>1 215</b>	<b>119</b>
Charges d'intérêts des emprunts et <i>cash pooling</i>	- 3 019	- 899
Charges d'intérêts (emprunt obligataire)	- 3 576	- 3 576
<b>SOUS-TOTAL COÛT DU FINANCEMENT</b>	<b>- 6 595</b>	<b>- 4 475</b>
Reprise de provisions financières	4 455	46 649
Dépréciations des immobilisations financières	- 64 932	- 9 303
<b>SOUS-TOTAL PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (NETTES)</b>	<b>- 60 477</b>	<b>37 346</b>
Abandon de créances		
Autres	- 5	- 29
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 65 862</b>	<b>32 961</b>

La Société n'a perçu aucun dividende de ses filiales au cours de l'exercice 2021 / 2022 contre 1,1 M€ au titre de l'exercice 2021.

Les frais financiers sur emprunts obligataires et compte courant de *cash pooling* s'élèvent à 4,5 M€, contre 6,6 M€ au 30 septembre 2021.

Des reprises nettes de dotations ont été comptabilisées sur les titres de participation et les créances financières pour un montant de 35,7 M€ (cf. note 3.2)

### 4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à 1,4 M€ contre 0,12 M€ au 30 septembre 2021 et comprend les résultats (*malis* et *bonis*) sur rachats d'actions propres dans le cadre du programme d'animation de marché.

### 4.5. Impôt sur les sociétés

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la Compagnie des Alpes est restée à la tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant toutes les entités françaises du Groupe détenues à plus de 95 %.

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constate l'impôt comme si elle n'était pas intégrée et la société mère enregistre l'impôt global du groupe fiscal.

Le groupe fiscal dégage un bénéfice d'ensemble de 38,2 M€ après imputation des déficits antérieurs pour 39,2 M€. Il est redevable d'une charge d'impôt de 9,8 M€.

Les déficits non encore utilisés du périmètre d'intégration s'élèvent à 8,7 M€ au 30 septembre 2022.

Le *carry-back* réalisé au 30 septembre 2021 pour un montant de 3,4 M€ a été utilisé dans le cadre du règlement du 4<sup>e</sup> acompte le 15 septembre 2022.

## Note 5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés prennent en compte :

- une garantie de passif accordée à Looping Deutschland GmbH lors de la vente de la société Fort Fun pour un montant de 1 M€ jusqu'en 2026 ;
- deux garanties de passif données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation pour un montant total de 9,3 M€, une d'un montant de 8,35 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041 et une d'un montant de 0,99 M€ relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024 ;
- une garantie pour la redevance de DSP de SCV de 0,6 M€ est accordée ;
- une garantie de six mois de loyer est accordée au bailleur de Chaplin's World (0,750 MCHF) ;
- les garanties suivantes ont été données par la Compagnie des Alpes SA concernant le parc actuel du Futuroscope et le second parc qui va être construit suite aux accords conclus le 12 octobre 2020 :
  - une lettre d'intention a été signée garantissant 25 % du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€,
  - une lettre d'intention a été signée garantissant deux années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€,
  - enfin une garantie de loyer d'un trimestre a été donnée pour le second parc dont la construction est prévue pour un montant de 0,279 M€ ;
- des engagements de retraites sont pris en compte :
  - pour 1,9 M€ d'indemnités de départ en retraite,
  - 3,5 M€ concernant l'article 39 ;
- une garantie pour tour opérateur pour le compte de Skiline (0,5 M€), pour le compte de Snowtime (0,49 M€), pour le compte de Djay (0,45 M€) et Travelfactory (2 M€) ;
- un engagement en faveur de AXA XL, pour le compte de Loisirs Ré, pour 1 M€ ;
- une indemnité d'immobilisation pour une promesse de vente envers la commune de Salle de 0,3 M€ ;
- un engagement pour l'acquisition des titres MMV pour 81,6 M€.

## Note 6 Autres informations

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021
Conseil d'administration <sup>(1)</sup>	10	4
Comité exécutif Groupe	7 288	6 230
Avantages à court terme	3 265	2 822
• Salaires de base	2 004	1 942
• Autres éléments à court terme	1 261	880
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	467	459
Indemnités de fin de contrat de travail <sup>(3)</sup>	3 417	2 707
Paiement en actions	138	241

(1) Avantages au titre du mandat de Président du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021.

(2) Dont données au titre du régime de retraite à prestations définies : coûts des services rendus et intérêts crédités pour la période N+1.

(3) Établi sur la base des maxima théoriques.

## Note 7 Événements postérieurs à la date de clôture

La Compagnie des Alpes a procédé le 3 octobre 2022 à l'acquisition de 85 % du capital de MMV SAS, l'ensemble des conditions suspensives prévues dans le contrat d'acquisition conclu le 28 juillet dernier ayant été levées ou étant devenues caduques.

La transaction est intervenue sur la base d'une valeur d'entreprise de 172,6 M€ (pour 100 % du capital), incluant une dette nette provisoire de 76,6 M€. Cette valorisation se décompose entre un montant de 78,4 M€ correspondant à l'activité d'exploitation de MMV et un montant de 94,2 M€ correspondant à l'activité immobilière qui rassemble les six actifs détenus en propre par MMV et sa participation dans d'autres actifs.

La Compagnie des Alpes devient ainsi l'actionnaire majoritaire de MMV SAS, aux côtés de son Président et co-fondateur, Jean-Marc Filippini, ainsi que de son Directeur général, Bryce Arnaud-Battandier, et se dote d'une offre d'hébergement de très grande qualité en station de montagne, poursuivant le développement de son activité immobilière au sein de sa Division Distribution & Hospitality.

## Note 8 Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (montants en euros)	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	186 090 974	186 424 689	186 829 064	25 182 041	25 221 806
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	24 413 271	24 457 051	24 510 101	50 364 082	50 443 612
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Chiffre d'affaires	28 880 325	31 017 444	29 516 859	31 290 760	38 153 827
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 720 490	32 165 937	39 326 960	- 16 064 557	6 587 988
c) Impôts sur les bénéfices	12 888 109	5 433 218	7 741 941	3 785 905	- 9 807 530
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 961 031	14 591 888	- 32 359 640	- 79 217 118	30 792 596
e) Résultats distribués	15 850 693	17 119 936	0	ND	ND
<b>Résultat par action</b>					
a) Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,76	1,54	1,92	- 0,24	- 0,06
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,69	0,60	- 1,32	- 1,57	0,61
c) Dividende attribué à chaque action	0,65	0,70	0	ND	ND
<b>Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés	118	129	130	126	146
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	14 869 362	12 500 745	12 350 201	12 930 498	16 305 993
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	7 706 118	8 163 146	9 350 153	5 966 078	8 401 313